

---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021****L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUINZE DÉCEMBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

**Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Benoit AKKAOUI, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.**

**Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS.**

**OBJET : Action sociale - Attribution des aides sociales facultatives et attestations de domiciliation - Délégation de signature du Conseil d'Administration aux cadres de la Direction Action sociale du CCAS.**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit par ses articles R.123-21 et R.123-22 les conditions et les matières dans lesquelles le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale peut déléguer ses compétences au Président ou au Vice-Président. L'article R123-22 précise « sauf disposition contraire figurant dans la délibération du conseil d'administration portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci doivent être signées personnellement par le président ou le vice-président. »

Afin de faciliter le fonctionnement des services, le Conseil d'Administration du CCAS d'Angers, lors de sa séance d'installation du 25 juin 2020, a donné délégation de signature au Président, et en cas d'absence ou d'empêchement à la Présidente déléguée, dans les huit matières prévues par les textes.

Pour réduire les délais de réponse aux usagers qui déposent une demande d'aide financière au CCAS, je vous propose de donner délégation de signature dans le domaine de l'attribution des prestations définies par le règlement d'aide sociale facultative voté par le Conseil d'Administration à :

- Maud VAILLANT, responsable du service Accueil médiation conseil,
- Gaëlle METAY, responsable du service Intervention sociale
- Marc SAUTRIOT, responsable du service support de la Direction Action Sociale
- Catherine ROQUES, Directrice de l'Action Sociale.

De même, pour garantir la fluidité dans l'attribution des domiciliations, je vous propose de donner délégation de signature à :

- Marielle ROBINEAU, responsable de l'équipe Accueil conseil,
- Abdessatar EL BAHRI, responsable de l'équipe Accueil médiation,
- Maud VAILLANT, responsable du service Accueil médiation conseil,
- Gaëlle METAY, responsable du service Intervention sociale,
- Marc SAUTRIOT, responsable du service support de la Direction Action sociale,
- Catherine ROQUES, Directrice de l'Action sociale,

Ces délégations de signature sont attribuées pour la durée du mandat municipal et entrent en vigueur dès signature de la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité ces dispositions.

**Christelle LARDEUX-COIFFARD**  
Présidente déléguée

